



## Droit à la santé, droit à l'éducation :

État et collectivités territoriales doivent aux familles et aux personnels des conditions d'enseignement sûres.

### EDITO

Nous espérons tous surmonter cette terrible pandémie dans les meilleurs délais. Nos pensées vont aux victimes et à leurs proches. Dans une remarquable unité, les citoyens saluent les soignants, les services publics et les salariés qui œuvrent pour la population. Les personnels de l'Éducation nationale sont de même loués pour leur implication et les nombreuses initiatives solidaires dont ils sont à l'origine!

Saurons-nous collectivement tirer les leçons de la pandémie et transformer le modèle économique, l'ordre idéologique et l'organisation sociale de notre monde? Pour le financement des services publics et des biens communs, pour une relocalisation des productions stratégiques, pour des circuits courts économes en carbone, pour une consommation recentrée sur l'essentiel, pour une démocratisation de la gouvernance des entreprises, de l'État et des services publics, pour la justice sociale?

Qu'on ne se berce pas d'illusions : les jours meilleurs ne pourront advenir sans qu'on s'en mêle !

Car le shut down qui a plongé des millions de salariés dans le chômage, la misère et la crainte nourrissent les nationalismes, la xénophobie et les eaux glacées du calcul égoïste! Pendant que la Chine et les États-Unis se disputent le leadership mondial, l'Union Européenne n'en finit pas de tergiverser et le nord, jaloux de ses excédents, lésine sur sa coopération avec un sud étranglé par l'austérité. Traitements et vaccins sont vus par les grands groupes de santé comme la nouvelle poule aux œufs d'or. Les aides publiques s'orientent massivement vers les entreprises, Renault, Air France... sans contreparties écologiques ou sociales alors que les ordonnances prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sabordent les acquis sociaux. Le e-learning et les edtechs offrent leurs solutions marchandes, et les inégalités d'accès aux savoirs explosent. Dans la

plus pure logique libérale, l'obligation scolaire cède le pas au volontariat, n'est-ce pas M. Blanquer?

Nous ne laisserons pas les beaux parleurs nous endormir. Les discours enjôleurs d'Emmanuel Macron cachent mal une orientation idéologique hostile aux salariés et aux fonctionnaires, et, dans les faits, l'actuelle majorité n'est à ce stade revenue ni sur les suppressions de postes dans les hôpitaux, les collèges et les lycées, dans les CIO, ni sur la loi de sape de la fonction publique, ni sur la réforme de l'assurance chômage. Elle n'a pas plus rétabli l'impôt sur la fortune. Quant aux libertés publiques, elles sont rognées sans retour à chaque nouvel état d'urgence par un État de plus en plus autoritaire.

Vingt ans de désolation? Non ! À nous d'inventer les bases d'une nouvelle société, humaine, juste et solidaire.

*Laurent Tramoni*

## Le SNES-FSU à vos côtés, plus que jamais !

Pour les candidats à une mutation intra-académique, les barèmes calculés par les services du Rectorat à partir des PJ sont affichés (sur SIAM via I-Prof) entre le 12 et le 26 mai 2020. Il faut prendre connaissance du barème retenu et affiché par l'administration sur SIAM : c'est la seule période de contestation possible. Attention, les groupes de travail paritaires de vérification des barèmes n'existent plus ! En cas de désaccord, contester le barème PAR ÉCRIT à l'aide de la fiche navette à envoyer au Rectorat (p.51 du B.A spécial n°415 du 9 mars 2020), après avoir contacté la section académique du SNES pour cibler le problème et sa solution. Envoyer le double à la section académique du SNES (s3aix@snes.edu) Pendant la période de confinement, les militants du SNES ont poursuivi leurs activités syndicales, répondu aux mails sur les demandes de mutation et autres questions professionnelles, défendu les droits de toutes les catégories de personnels. Rassembler les collègues autour du SNES-FSU, c'est rejoindre une communauté éducative qui défend les valeurs du service public d'éducation, c'est aussi un combat collectif contre les inégalités sociales et scolaires.

*Magali Poujol*

## Blanquer toujours sourd au rejet de ses réformes !

Alors que la situation exceptionnelle actuelle laissait espérer quelques concessions, J.-M. Blanquer s'entête sur la question des E3C.

Si les E3C2 sont annulées, le ministre confirme l'organisation des E3C3 l'année prochaine et maintient la prise en compte des E3C1 pour le bac 2021. Les établissements n'ayant pu faire passer ces épreuves devraient les réorganiser !

Notre ministre nie une nouvelle fois l'opposition massive de la profession à ses réformes.

Monsieur Blanquer, on vous le crie, on vous le hurle : les E3C, personne n'en veut !

*Marion Chopinet*

## Examens 2020 : un recours au « contrôle continu » loin de résoudre les difficultés !

Le 3 avril, J.-M. Blanquer annonçait la suppression des épreuves terminales du bac et du brevet. Les examens 2020 reposent désormais sur les notes des deux premiers trimestres.

Mais les difficultés demeurent. Le « contrôle continu » est une pratique inégalitaire à laquelle une large majorité de la profession est opposée. Modifier les règles en cours de route ne peut se faire qu'au détriment des élèves et renforcera certaines inégalités. Comment peut-on même parler de « contrôle continu » alors même que les évaluations prises en compte n'ont pas été présentées comme telles au départ ? Cela peut mettre en échec de nombreux élèves qui réussissent parfois l'examen mieux que

le reste de leur année scolaire.

Le troisième trimestre dépend du déconfinement. Si les écoles rouvrent, les cours ne peuvent reprendre normalement. La priorité est la reconstruction du lien pédagogique, notamment pour les élèves décrocheurs. Il ne s'agit pas de s'engager dans une course aux programmes ou à l'évaluation. S'il y a de petites évaluations, elles ne doivent pas compter pour les examens (DNB, bac).

La situation exceptionnelle actuelle ne doit en aucun cas pénaliser nos élèves ni servir à imposer durablement des modalités d'examen rejetées par la profession.

*Marion Chopinet*

## Maintien de l'EAF : de qui se moque-t-on ?

Alors que les conditions de reprise en lycée sont plus qu'incertaines, qu'on ignore si les élèves seront présents en juin, que des consignes contradictoires ont été données pendant le confinement entre « consolider ce qui a été fait » et respecter le nombre de textes imposés (15 en série générale et 12 en série technologique), le Ministère s'obstine à vouloir maintenir l'épreuve orale de l'EAF ainsi que la date de remontée des descriptifs toujours fixée au 20 mai. À sup-

poser que les conditions sanitaires soient réunies, cela reste un non-sens pédagogique et un vecteur d'inégalités. Contrairement à ce qui est dit, l'oral est évalué en cours d'année et à ce titre, la moyenne obtenue pendant l'année a autant de valeur en français que dans les autres disciplines. Quant à reporter l'épreuve en septembre, c'est inenvisageable !

*Annie Sandamiani*

## Paroles de retraités

### Des humains et des citoyens comme les autres

La pandémie a propulsé au premier plan le travail socialement utile, celui des solidarités et de la vie, invalidant ainsi tous les credo de la fable néolibérale.

Ni la santé ni la vieillesse ne sont des marchandises, comme l'illustre dramatiquement la situation des EHPAD et son nombre de décès si élevé, notamment dans les établissements privés. Ceux-ci avaient si bien réussi à maximiser leur taux de profit grâce à la cherté de l'hébergement, aux bas salaires des personnels et aux économies drastiques sur la nourriture, le bien-être et les conditions sanitaires des résidents...

Faut-il aussi rappeler que les 18% de Français de plus de 65 ans ne sont nullement ces improductifs inutiles au monde ? Citoyens et retraités, ils continuent à travailler mais

librement, investis dans les associations, dans la vie municipale, dans la solidarité familiale... Dans le lien social en somme, fondement de l'humanité, à l'encontre du chacun pour soi ou du premier de cordée.

« Plus jamais ça » ! Il est venu en effet le temps de rebâtir le monde sur d'autres bases, fondées sur la solidarité entre tous les humains. Avec un grand service public de l'autonomie et le 100% sécurité sociale.

*Josiane Dragoni*

### Titularisation des stagiaires

L'insistance de la FSU a payé : les stagiaires pourront être titularisés en juin/juillet comme chaque année. Nouvelles batailles : la prolongation et non le renouvellement pour ceux qui ont eu des difficultés cette année, le devenir de ceux qui devaient être inspectés.

## Priorité à l'Éducation ?

### Chiche !

Les inégalités, sur lesquelles le confinement a jeté une lumière encore plus crue, sont d'autant plus graves qu'elles s'inscrivent dans une préparation de rentrée 2020 passablement dégradée. Pour maintenir un taux d'encadrement stable dans notre académie, il faudrait l'an prochain 140 enseignants de plus au lieu des 2 seuls alloués à l'heure actuelle. Si l'on devait compenser le déficit accumulé depuis 2017, il faudrait 420 postes d'enseignant de plus. Les établissements ne tiennent souvent qu'au prix de renoncements permanents à des dispositifs pédagogiques qui ont fait leurs preuves et à l'éloignement continu des taux d'encadrement nécessaires.

Pour le SNES-FSU, résorber ces inégalités passera donc par un vrai plan sur le court, moyen et long terme. Il est indispensable de diminuer les effectifs dans les collèges et les lycées à la prochaine rentrée, et de revoir les programmes. La priorité est de

redonner des heures pour travailler en groupes réduits et de restaurer les équipes médico-sociales et de Vie Scolaire en nombre suffisant. Les élèves auront besoin de ce temps et de ces regards croisés pour contourner les inévitables écueils d'apprentissage rencontrés lors du confinement. Le SNES-FSU réclame l'attribution immédiate au second degré des 350 emplois « en réserve », un moratoire sur les suppressions et un collectif budgétaire, c'est-à-dire une loi de finance rectificative, permettant de vraies créations d'emplois, afin de faire face aux besoins éducatifs ordinaires comme nouveaux induits par le confinement.

La période du confinement a mis en lumière le rôle essentiel des différents personnels de l'éducation et la place centrale de l'école dans la société. L'État doit les accompagner par l'allocation de moyens exceptionnels en adéquation avec l'urgence pédagogique dans notre académie.

*Julien Santamaria*

## Concours : où en sommes-nous ?

La situation à l'heure où nous écrivons est la suivante :

	Concours externes	Concours internes
<b>CAPES/CAPET</b>	Écrits : juin/début juillet Oraux : printemps 2021, au moment de la titularisation	Écrits : déjà passés Oraux : en septembre
<b>Agrégation</b>	Écrits : déjà passés Oraux : à partir de juin, épreuves en visioconférence privilégiées	Écrits : déjà passés Oraux : en septembre
<b>CPE/CAPEPS/ PsyEN</b>	Écrits : déjà passés Oraux : à partir de juin, épreuves en visioconférence privilégiées	Écrits : déjà passés Oraux : en septembre

Outre le stress que ce calendrier prévisionnel génère chez les candidats, il pose problème. Le SNES-FSU continue de réclamer des oraux en juin/juillet pour les candidats de l'interne qui, souvent AED ou contractuels cette année, se retrouvent dans une situation très délicate. De même, une solution satisfaisante doit être trouvée pour les candidats de l'externe qui passe-

raient leur oral à l'issue de leur année de stage : nombre d'admissibles stagiaires, conditions de passation et contenus des épreuves.

La question des affectations et de leur date n'est pas tranchée à ce jour et laisse présager de nouvelles difficultés.

*Catherine Fuchs*

## Solidarité avec les familles

Durant le confinement, de nombreuses familles ont sombré dans la misère. Face à l'incurie des pouvoirs publics, les personnels de l'Éducation nationale et les parents d'élèves ont improvisé des collectes et organisé des distributions de denrées et d'aides financières. Les fonds sociaux doivent être mobilisés et abondés

autant que nécessaire. Les associations caritatives sont submergées par l'explosion des besoins. Nous appelons à soutenir et à participer à leur action, qui est complémentaire aux mobilisations syndicales et politiques pour la transformation sociale à laquelle nous œuvrons.

*Laurent Tramoni*

## Post-bac

En CPGE, l'absence de colles complique le suivi individuel des élèves de première année, alors que ce sont les incertitudes qui pèsent sur les modalités des concours qui compliquent le plus les perspectives des étudiants de seconde année. Les écrits ont été regroupés entre le 20 juin et le 12 juillet, mais avec quels hébergements, quel protocole sanitaire? Là encore, que d'incertitudes pour les étudiants et les enseignants!

En BTS, aucun texte officiel n'est paru sur la réorganisation de la fin d'année et sur les stages de première année. Les stages sont obligatoires dans la formation des BTS, la question est de savoir si un étudiant peut aller en stage alors même que le lycée n'a pas rouvert, si les conditions sanitaires sont satisfaisantes, si l'entreprise est prête à accueillir un stagiaire dans le contexte actuel. Dans tous les cas, ce n'est pas aux professeurs référents de prendre la décision et de signer des conventions. Les conventions doivent être signées par le chef d'établissement ou par le DDFPT.

*Patrick Prigent*

## GRETA-CFA

Le SNES sera vigilant à la défense de la formation continue des adultes dans le service public à travers les GRETA-CFA. En effet, ces organismes publics seront des leviers essentiels d'une formation professionnelle mise au service d'une relance durable et solidaire de l'économie.

*Franck Balliot*

## AESH, faire valoir ses droits

Pour les AESH, en période de confinement, les problèmes de matériel, de communication, l'exercice à distance rendent les missions auprès des élèves en situation de handicap particulièrement complexes, quand ne s'y ajoutent pas des injonctions irréalistes. La réouverture des établissements doit se faire dans le strict respect à la fois des consignes sanitaires et des missions des personnels. La question de la proximité physique se pose particulièrement. L'impossibilité de respecter les mesures de distance doit se traduire par la poursuite du « télé-travail ». Les manquements ou dérives doivent être signalés aux militants du SNES dans les établissements et au niveau académique.

*Guilhem Paul*

## Réouverture au public : les CA ont un rôle à jouer

La réglementation prévoit que le conseil d'administration délibère sur les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité (article D 422-16 alinéa 7 du code de l'éducation). Il s'agit de vérifier que les préconisations du protocole national contraignant ont bien été mises en œuvre avant toute réouverture de l'établissement au public. En outre, dans le cadre du domaine d'autonomie pédagogique de l'établissement (article D-422-2 du code de l'éducation), le principal/proviseur agit en tant qu'exécutif des décisions du conseil d'administration et ce dernier doit donc délibérer sur l'organisation du temps scolaire et les principes d'organisation de la structure pédagogique (article D-422-21 alinéa 2 b et d).

*Laurent Tramoni*

## Transports, restauration, équipements sportifs ?

Autant de questions qui s'ajoutent aux interrogations sur les conditions de reprise.

Beaucoup d'établissements dépendent des collectivités en matière d'équipements sportifs : il est indispensable que les éléments spécifiques liés à la sécurité des élèves et des personnels soient soumis aux CA et CHS, mais il y a fort à craindre que leur utilisation soit impossible. La gestion de la demi-pension implique aussi des contraintes particulières, tant sur la capacité maximale d'accueil que sur l'organisation des espaces et du temps de passage : agents des collectivités, AED, CPE doivent pouvoir accomplir leur travail dans le strict respect de leurs missions et des conditions sanitaires. En cas de fourniture de plateaux-repas, cela ne saurait relever d'entreprises privées. Enfin, les familles et les personnels s'inquiètent légitimement des conditions sanitaires dans les transports et aux abords des établissements : pour le SNES-FSU, cela doit être pris en compte dans l'organisation pédagogique, sous peine de réduire à néant les dispositions prises à l'intérieur des locaux.

*A. Sandamiani et F. Fontanelli*

## Reprendre ? Pour préparer septembre, avec une définition claire des enjeux sociaux et pédagogiques

À l'heure où la question de la réouverture se pose dans les établissements, la question du sens et des conditions de cette reprise interroge. Pour le SNES-FSU, la reprise doit se faire en trois temps : d'abord, une forme de pré-rentree, permettant aux personnels d'élaborer ensemble les dispositifs pédagogiques et éducatifs, à court terme bien sûr, mais aussi à l'horizon de la rentrée 2020 ; ensuite un accueil progressif des élèves, sans doute traumatisés par cette expérience d'isolement scolaire et social, pour les accompagner au mieux vers le retour aux apprentissages et à la « société » que constituent la classe, l'établissement ; enfin seulement un redémarrage des « cours », en groupes restreints, groupes de besoins, pour installer durablement les points abordés pendant le confinement et retisser le lien pédagogique. Ne nous berçons pas d'illusions : nous ne rattrapons pas le temps

perdu, nous n'annulerons pas les effets du confinement, nous ne terminerons pas les programmes. Le SNES FSU est attaché à défendre la continuité du service public et le droit à l'instruction, cependant l'heure n'est pas à la pression sur les exigences institutionnelles de programmes et d'évaluation. C'est la rentrée de septembre que nous préparons : pour le moment, la priorité doit être donnée à l'accompagnement des élèves, sur les choix d'orientation, les procédures d'inscription, la consolidation des acquis, le retour au collectif, pour que tous retrouvent leur place à la rentrée. Le SNES FSU demande l'ouverture de postes, l'octroi de moyens permettant des horaires aménagés pour les élèves et un travail collectif des équipes pluridisciplinaires : construisons l'École de demain.

*Carla Bully*

## Reprendre ? Avec quelles garanties de sécurité ?

L'idée d'un protocole sanitaire national et contraignant, portée depuis le début par le SNES et les syndicats de la FSU a fait son chemin. Les consignes devront s'appliquer dans tous les lieux, avec de multiples difficultés de mise en œuvre, liées à la configuration des lieux et au personnel disponible. Les questions et les inquiétudes restent prégnantes.

Les salles de classes devront bien sûr être réaménagées pour permettre la distanciation entre les élèves (espace entre les tables et un élève par table), ce qui rend improbables les groupes de 15 élèves : pour le SNES-FSU, il faut peser pour des groupes de 10/12 élèves. Le protocole de désinfection régulier des salles utilisées nécessite un nombre d'agents supérieur à ce qui existe dans beaucoup d'établissements. Dans les autres lieux de vie et d'étude des établissements (CDI, vie scolaire, foyer, infirmerie) il est nécessaire de prendre des dispositions garantissant le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale. Pour être efficaces, ces mesures doivent être clairement explicitées.

Dans les couloirs, les cours de récréation, il faut que soient fixées les règles définissant le nombre maximal et impératif d'élèves en circulation en même temps dans l'établissement. Il importe de limiter le nombre de croisements et de contacts et donc éviter les changements de salle fréquents des élèves. Cela implique des temps de pause différenciés pour permettre aux élèves de s'aérer et de se laver les mains en se croisant au minimum. Toutes ces dispositions sont pourtant très difficiles à mettre en œuvre et rendent hypothétique un retour à l'école serein. Le réaménagement des emplois du temps est indispensable pour limiter le nombre d'élèves présents et les mouvements d'élèves : cela ne peut pas conduire à une double charge de travail, sur place et à distance, les ORS doivent être respectées. Les personnels et leurs représentants doivent être consultés et entendus à toutes les étapes de l'organisation pour défendre leurs droits et pour donner du sens pédagogique à cette reprise.

*F. Fontanelli et G. Paul*

# Nos droits

## Défense du service public et défense de la santé de tous : même combat !

L'annonce d'une réouverture progressive des établissements scolaires a suscité une vive émotion parmi les personnels, les élèves, les parents, les élus des collectivités et l'ensemble de la population. Depuis, les déclarations du Premier ministre, des ministres de la Santé et de l'Éducation Nationale n'ont pas été de nature à rassurer. L'intervention d'Édouard Philippe à l'Assemblée le 28 avril a soulevé, une fois de plus, davantage de questions qu'elle n'a apporté de réponses aux légitimes inquiétudes.

Aujourd'hui, les enseignants sont déchirés entre la peur qu'une reprise favorise le rebond de la pandémie et l'envie de retrouver leurs élèves. L'attachement des personnels aux valeurs du service public n'est plus à démontrer. L'éducation est un droit et c'est la responsabilité de l'institution de se donner les moyens de garantir ce droit pour tous les élèves. Si nous pouvons partager l'objectif affiché de raccrocher les élèves les plus en difficulté socialement et scolairement, la première des priorités doit

être de rendre possible et acceptable une reprise de l'activité en présentiel en garantissant la sécurité et la santé de tous : cela impose un service adapté.

Pour la sortie du confinement, les militants en CHSCT portent nos revendications : l'exigence d'un protocole national clair, complet qui prenne en compte tous les aspects sanitaires et qui soit mis en œuvre avant toute réouverture d'établissement quelle qu'en soit la date ; une réflexion sur une adaptation de l'organisation et du contenu du travail qui soit cohérente avec nos missions ; l'exigence des moyens indispensables à la sortie de la crise. Au fil des jours, il est apparu de plus en plus clairement que l'institution serait dans l'incapacité de fournir les garanties nécessaires dans le temps imparti par le Président de la République.

Continuons à peser pour que si reprise il y a, elle se fasse à nos conditions !

*Séverine Vernet*

**Le SNES-FSU appelle à peser partout pour que les conditions sanitaires optimales soient réunies avant la réouverture des établissements au public. Si ces conditions n'étaient pas réunies, alors nous appellerions à ne pas reprendre le travail en présentiel, en ayant recours au droit de retrait ou au préavis de grève.**

## En période de pandémie, le SNES-FSU vous défend, les garanties avancent

Les élus en CHSCT portent des revendications pour que les droits des personnels, en matière de santé au travail, soient garantis et renforcés. Ils ont demandé et obtenu :

- que l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique en date du 30/03 (ainsi que ses mises à jour ultérieures), avis «relatif aux personnes à risque de forme grave de Covid-19 et aux mesures barrières spécifiques à ces publics» soit porté à la connaissance des personnels et accompagné de la procédure mise en place pour bénéficier de mesures d'éloignement du travail et du suivi médical.

- pour les agents qui vivent avec des personnes vulnérables, y compris femmes enceintes, pour les personnels de l'Éduca-

tion Nationale avec enfants qui ne seraient pas accueillis dans leur école, le bénéfice d'ASA ou le maintien du travail à distance lorsque c'est possible.

- pour les personnels ayant exercé en présentiel pendant le confinement, une attestation de l'employeur permettant une traçabilité pour un suivi éventuel par la médecine de prévention

Les élus en CHSCT réclament pour les personnels ayant contracté la maladie alors qu'ils ont exercé en présentiel pendant le confinement ou après, la reconnaissance en accident imputable au service. Cette dernière revendication majeure continuera à être portée à tous les niveaux des instances. SV

## CHSCT : indispensables, plus que jamais !

La loi du 6 août 2019, dite de «transformation de la Fonction Publique», prévoit la suppression des Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. La crise actuelle, liée au COVID-19, démontre pourtant leur rôle central, indispensable.

Depuis le début de la crise, les élus en CHSCT à tous les niveaux sont pleinement mobilisés. Au niveau académique, un travail a été mené pour élaborer des pistes de prévention des risques liés au travail à distance et à la continuité pédagogique numérique. Un protocole a aussi été élaboré pour offrir un cadre sanitaire strict à l'accueil des enfants de soignants. Au niveau départemental, un suivi hebdomadaire a été mis en place qui a permis de faire remonter et de traiter les situations problématiques sur le terrain.

Instance d'utilité publique, il est inconcevable qu'elle disparaisse !

S.V.

## Droit de retrait

Droit de retrait, mode d'emploi

Ce droit ne peut être laissé à l'appréciation de l'employeur. C'est l'usage de ce droit qui, en cas de désaccord avec l'employeur, est tranché par le juge. Le décret n°82-453 du 28 mai 1982 en pose les principes. Un agent se trouvant dans «une situation de travail présentant un risque grave pour la santé ou la sécurité [...]» peut alerter «immédiatement l'autorité administrative compétente» et «[...] se retirer d'une telle situation» puisqu'il a «un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé». Voilà pour le principe. C'est un droit individuel. Plusieurs agents peuvent l'utiliser mais toujours à titre individuel. La notion de danger s'entend comme une menace directe pour la vie ou la santé de l'agent. L'argumentation doit reposer sur des éléments démontrant qu'il existe un motif raisonnable de penser que le danger grave et imminent existe. L'inquiétude et la peur ne sont pas des motifs. Le juge a une interprétation très restrictive du danger, de l'imminence et du raisonnable. Il faut, avant de faire valoir ce droit, se retourner vers le SNES-FSU afin d'avoir les conseils pertinents pour se positionner en toute sécurité.

S.V.

## CPE, vies scolaires, du virtuel au réel

Dès la fermeture des établissements, les injonctions contradictoires du ministre ont engendré la plus grande confusion, confortant parfois les exigences inappropriées de certains chefs d'établissement à l'égard des CPE et des AED : présence, reprographie, accueil en loge, secrétariat, etc. Les pressions ont pu se révéler plus fortes pour les personnels logés par nécessité absolue de service. Il fallait mettre les personnels au travail, à tout prix, et fût-ce aux dépens de leur santé.

Ce travail à distance, sans outils adaptés, interroge notre posture et nos gestes professionnels. Il nous invite à retravailler, en coordination avec l'équipe enseignante, la relation à l'élève et à sa famille pour maintenir le lien éducatif et pédagogique. Si la situation est exceptionnelle, les fondamentaux de notre métier n'en demeurent pas moins les mêmes : travailler aux côtés des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative pour aider tous les élèves et notamment les plus fragiles.

Il ne s'agit donc pas de « pointer une absence numérique », mais bien de faire du lien en s'inscrivant dans un suivi individuel de l'élève durant cette période anxiogène. Le fil conducteur étant de ne pas rompre un lien parfois ténu. Notre action est nécessairement contrainte par une situation hors-normes. Les élèves ne sortiront pas du confinement comme ils y sont entrés. Nous non plus. Il faudra du temps, et beaucoup d'accompagnement. Une prise en compte des conditions de confinement de chacun demeure essentielle pour un retour à la normale progressif et serein.

*Ramadan Aboudou*

## Enquête sur la « continuité pédagogique »

Afin de comprendre comment la profession s'est adaptée au travail à distance, nous avons effectué une enquête sur la « continuité pédagogique » et les conditions de travail.

Il en ressort que les enseignants assurent le travail à distance avec leur matériel personnel (97 %) et si l'accès aux différents services a été problématique dans les premiers jours celui-ci s'est amélioré par la suite. 84 % déclarent passer plus de 4 h/jour devant un écran.

Dans leur grande majorité les services utilisés sont Pronote, la messagerie, et la classe virtuelle du CNED. Ils ont dû adapter leurs cours à la nouvelle situation pour 95 %, et si 68 % disent avoir

# Nos métiers

## Paroles de pro

### Fanny Tailleur, professeure de Mathématiques en REP+ à Marseille

**Au niveau du ministère, on parle de continuité pédagogique, qu'en pensez-vous ?**

Je ne suis pas sûre qu'on puisse parler de continuité pédagogique, mais plutôt de maintenir un lien. D'abord parce que certains élèves n'ont qu'un téléphone portable pour travailler, et que nous avons du mal à joindre la totalité de nos élèves.

Ensuite parce que rien ne peut remplacer la présence physique dans la classe, avec tout ce qu'elle permet en matière d'accompagnement, de motivation. Dans mon cours, je me nourris des interactions entre les élèves, de leurs questions, on rebondit sur leurs interrogations, on manipule, cela constitue une grande partie du cours : plus que des échanges, des interactions.

Et puis, le lien physique que nous avons est fondamental : croiser un regard, sentir une posture de repli, une tension entre élèves, tout cela ne peut pas être remplacé par le numérique. De même, le nécessaire travail des CPE, AED, AESH, agents, etc. reste difficile, voire impossible en confinement.

### Mélanie Le Guilloux, professeure de SVT à Avignon

**Comment définirais-tu le e-learning ?**

L'e-learning constitue un marché récent, annoncé très lucratif, qui associe l'apprentissage à distance et les nouvelles TICs.

**Penses-tu que ce soit un apport bénéfique à l'enseignement ?**

Si temporairement, cette forme d'apprentissage a pu apporter des solutions durant cette période de confinement, il me semble qu'il faut surtout se demander pourquoi et comment l'e-learning a à ce point créé un besoin dans la sphère éducative, alors même que celle-ci possède intrinsèquement les moyens de bien fonctionner, si tant est qu'on lui en laisse la possibilité.

**Quels dangers cela représente-t-il ?**

De mon point de vue le principal danger est que dans l'e-learning, la centralité de l'enseignant est remise en cause, puisqu'il se trouve relégué au seul accompagnement de l'acquisition des enseignements.

**Quelles conséquences pour le service public d'éducation ?**

Ce sont deux modèles qui se confrontent :

reçu des consignes de leur IPR, la formation à ces outils reste du domaine de l'auto-formation (70 %). Cette situation est génératrice de stress pour 68 % et de

Enfin il y a la classe, un lieu où, même s'il existe des inégalités, ces dernières restent moins présentes que chez soi, en famille.

**Quelles pistes identifiez-vous aujourd'hui pour une école plus juste suite à ce bouleversement ?**

Ce que nous vivons montre les difficultés de l'éducation prioritaire. Cet éclairage confirme la nécessité de moyens spécifiques pour réussir notre mission d'éducation. Or les choix politiques qui ont été faits depuis deux ans vont dans le sens contraire : - 140 h pour des effectifs d'élèves stables dans notre collège. Cette baisse, c'est moins de projets (scientifiques, artistiques, culturels...) et moins de cours en effectifs réduits. C'est pour cela que l'argument d'une reprise le 11 mai pour limiter les inégalités fait grincer des dents : la politique actuelle les accentue !

Avec l'aimable collaboration de l'association marseillaise Approches Cultures et Territoires

la mise sur le marché de l'éducation contre le service public et l'égalité d'accès et de traitement. Il s'agit d'une contestation du monopole de la fonction publique dans le service d'éducation, qui ne va pas dans le sens de l'augmentation du nombre de postes, et introduit la possibilité d'ubérisation du métier.

**Quelles incidences cela peut-il avoir sur le statut de fonctionnaire ?**

Comme cela est largement développé dans différentes études\*, il est important de se rappeler que le statut de la fonction publique comporte de nombreuses projections émancipatrices du salariat, c'est donc un enjeu social fort. La contestation larvée de la fonction publique à laquelle nous assistons est une contre-offensive libérale, qui renforce l'asservissement des travailleurs que nous sommes à l'économie de marché. L'Éducation nationale ne fait pas exception, tant les opérateurs privés ont développé leur offre commerciale ces dernières années.

\*Voir les travaux du Réseau Salariat, association d'éducation populaire.

troubles physiologiques pour 72 %. 57 % gardent leur(s) enfant(s) et pour 82 % il y a un fort l'impact du travail sur la vie familiale.

*Alain Durante*



## Derrière le vernis de la continuité pédagogique

Depuis deux mois, nous accompagnons les élèves, les aidons à consolider leurs acquis, à réviser, à s'entraîner, à conserver une activité intellectuelle et un lien avec l'école. Mais la situation actuelle aggrave de façon criante les inégalités scolaires. Dans le cadre d'un enseignement à distance par des moyens numériques, le premier obstacle pour de nombreux élèves est bien souvent matériel. Au-delà, cet accompagnement à distance ne remplace ni le cours ni la classe. L'absence de la remédiation qui peut être apportée en classe aux difficultés des élèves par notre expertise pédagogique, l'absence d'interaction, bloquent de nombreux apprentissages. L'enseignement à distance ne permet pas d'aider de manière satisfaisante de nombreux élèves fragiles

ou en situation de handicap, parfois en train de décrocher, lourdement pénalisés par la période de confinement. Enfin, l'absence de tous les autres personnels présents au quotidien pour les élèves dans un collège ou un lycée, AED, AESH, CPE, psy-EN, infirmières, assistantes sociales, agents administratifs et de service, se fait cruellement sentir et peut entraîner l'aggravation à la maison de problèmes psychologiques, médicaux ou sociaux. La question des inégalités accrues pendant cette période devra être prise à bras le corps au lendemain de la crise. L'école d'après ne peut se construire dans la continuité des politiques éducatives menées ces dernières années.

*Julien Marec*

## Quand l'école s'invite à la maison

Avec la crise sanitaire actuelle, nos conditions de travail ont pris une tournure radicalement différente. Passer du bureau au salon, dans le meilleur des cas au jardin pour préparer ses cours et corriger ses copies, c'est du déjà vu pour les enseignants. En fait une bonne partie de notre "travail invisible" se fait déjà à la maison, mais quand notre salon devient une salle de classe? Quand nos cours, pour lesquels nous revêtons notre costume de prof, deviennent des activités pratiquées dans notre appartement, le travail prend une toute autre place dans nos vies. Parent seul, grande famille qui partage une connexion, un ordinateur, horaires de travail à organiser avec les cours à distance des enfants

sans parler des visioconférences dans la cuisine pour ne pas gêner la maisonnée : comment concilier le tout ? L'expérience acquise depuis le 13 mars nous enseigne que le travail à distance ne s'improvise pas et qu'il est un facteur de risques pour notre santé, comme le souligne la déclaration liminaire de la FSU au CHSCTA extraordinaire du 19 mars.

Attention à la confusion des genres, la situation inédite que nous vivons ne doit pas nous conduire à exercer dans des conditions de travail intenable. La qualité du service public dépend aussi de la bonne santé de ses agents.

*Marie Liska*

## Des états généraux de l'enseignement numérique?

### Tout peut se créer, rien ne se perd, tout se transforme !

Alors que tous les enseignants de France se cassent la tête pour modifier leurs cours et les adapter aux contraintes du distanciel, en se disant que rien n'est plus efficace que le présentiel, le ministre pense déjà aux « aspects positifs » qu'on pourra tirer de l'usage du numérique dans l'Éducation nationale en cette période de confinement.

L'annonce début avril de la tenue d'« états généraux du numérique éducatif » en septembre est là pour nous rappeler que tout ce que nous faisons aujourd'hui sera

décortiqué et interprété d'ici peu afin de faire évoluer les pratiques en terme d'enseignement. « Les » pratiques, pas forcément « nos » pratiques ! En effet, ce marché lucratif attire autant les officines privées que les géants du numérique.

Le numérique est au service de la pédagogie, pas une fin en soi. Le SNES-FSU l'a déjà fait remarquer en relevant toutes les difficultés générées par l'usage des manuels numériques en lycée. Le tout numérique, c'est temporaire. Si ces états généraux ont lieu, nous ferons en sorte que notre voix et notre expertise soient entendues.

*Catherine Fuchs*

### Non titulaires : quid de la continuité pédagogique... et salariale?

Pour les non titulaires qui contribuent pleinement au maintien de la continuité pédagogique tant invoquée par le ministère, la situation de confinement révèle cruellement la gestion défailante de l'actuel gouvernement. Ainsi, si nos interventions nationales et académiques ont permis d'éviter une rupture de la majorité des contrats CDD, le « dispositif de prorogation des contrats » du gouvernement n'a en fait pas sécurisé les plus précaires, la fin du contrat s'opérant dès la reprise du titulaire, sans proposition d'un nouveau remplacement. De même, « l'organisation exceptionnelle mise en place par la DGRH » pour le versement de la paye par acompte à hauteur de 100 % de la rémunération nette qui devait être versée au même moment que la paye n'a pu être effectuée. Notre section syndicale académique a pu cependant intervenir pour les collègues qui l'ont contactée et reste à vos côtés pour assurer au mieux votre défense.

*Jocelyne François*

### Les CIO dans le confinement

Dès le début du confinement, les injonctions paradoxales de nos autorités se sont multipliées, plongeant les personnels des CIO (PSY EN EDO, DCIO et personnels administratifs) dans un sentiment de dé-réalité : sans moyen et dans des circonstances exceptionnelles, toutes les missions devaient être assurées ! Il a fallu toute la vigilance du SNES-FSU et ses multiples interventions auprès du Rectorat pour empêcher des dérives autoritaires, faire respecter les droits, cadrer les activités des CIO et des personnels, rappeler la déontologie ; il a fallu aussi rassurer nos collègues en mettant à disposition des FAQ et outils de réflexion.

Pour structurer et conduire leur travail, les PSY EN se sont aussi appuyés sur le travail d'équipe, légitimant d'autant l'existence même de la structure CIO !

Les commissaires paritaires PSY EN EDO

# Nous sommes à la veille du "jour d'après"

## Préparons-le !

"Le jour d'après", c'est ainsi que l'on nomme familièrement déjà l'appel de 18 – puis 25 – puis 30 organisations, syndicales et associatives qui revendiquent « une réorientation immédiate des politiques publiques et notamment un plan de développement de tous les services publics, une fiscalité bien plus juste et redistributive, et un plan de réorientation et de relocalisation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations et de répondre à la crise écologique. »

C'est dès maintenant que nous devons nous mobiliser si nous voulons reconstruire ensemble un futur, écologique, social et démocratique, en rupture avec les politiques menées.

La FSU<sup>13</sup> s'engage dans cette démarche sans réserve.

Pour construire le puissant mouvement dont nous aurons besoin pour convaincre largement et imposer nos alternatives, nous ne pouvons pas nous contenter de slogans. Il faut initier une dynamique d'« éducation populaire » afin que le débat se mène sur des bases solides. Il faut la mener au plus près des préoccupations des citoyens : le travail, l'évolution des métiers, les besoins des services publics, la vie quotidienne dans les villes et hors des villes. Elle doit être portée à la fois par des militants et des citoyens prêts à s'engager, par des chercheurs et par des acteurs du monde associatif.

Avec la CGT, Solidaires, la Confédération paysanne et l'UNEF, avec ATTAC France,

Oxfam, Greenpeace, Alternativa, les Amis de la Terre France, Action Non-Violente COP 21, CCFD Terre Solidaire, Convergence nationale des Services Publics, la Fondation Copernic, Reclaim Finance, 350.org., avec toutes associations qui ont rejoint les signataires récemment, mais surtout avec tous ceux, agents des services publics, usagers, citoyens qui sont aujourd'hui disponibles, la FSU est prête au débat, et à l'action.

*Caroline Chevé*

*Porte parole de la FSU<sup>13</sup>*

Aujourd'hui, nous avons le pouvoir de construire le monde de demain, pour qu'il soit le reflet de nos aspirations : un monde plus juste, durable et solidaire. Signez et diffusez la pétition <https://fsu.fr/petition-plus-jamais-ca-construisons-ensemble-le-jour-dapres-2/>

## Calendrier actualisé des CAPA opérations de carrière au titre de l'année 2019-2020.

	Agrégés	Certifiés	CPE	Psy-EN
Avancement accéléré échelons 6 et 8	CAPN	19 mai	13 mai	13 mai + CFP
Hors classe	14 mai + accès au corps par liste d'aptitude	9 juin	11 juin	16 juin
Classe exceptionnelle+ échelon spécial	27 mai	2 juillet	3 juillet	7 juillet

La CCPA d'évaluation des personnels non-titulaires et d'avancement des MA se tiendra comme prévu le 10 juin 2020.



Publication du SNES Aix - Marseille

12 Place du Général De Gaulle – 13001 Marseille

Tél : 04 91 13 62 81/82 - [s3aix@snes.edu](mailto:s3aix@snes.edu)

Directeur de publication : L. Tramoni

Comité de rédaction : A. Sandamiani et C. Fuchs

Imprimeur : IGS - BP 44 - Zac de Rigoulet - 47552 BOE Cedex

Périodique inscrit CPPAP 1219 S 05 476

Dépôt légal : 9 mars 2018 - ISSN 0395-384X - Tiré à 7000 exemplaires

